



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/101

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2018-2021
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le 
ID : 033-243301264-20180705-2018_101-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 27 juin 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 27 juin 2018

Le 5 Juillet de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à Saint Selve – Espace salle polyvalente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	E	Mme BETES	CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	A		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. MOUCLIER
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	A		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoît	E	Mme CANADA
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	E	Mme DEBACHY
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	Mme BURTIN-DAUZAN			

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CLEMENT est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/101

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2018-2021
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le 
ID : 033-243301264-20180705-2018_101-DE

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-7 « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et à l'animation socioculturelle »,

Vu la délibération n°2017/87 en date du 27 juin 2017, relative au Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle,

Vu l'avis des commissions « Vie locale », du 6 mars et du 15 mai 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

PRÉAMBULE

En janvier 2018, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a signé, aux côtés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de l'Éducation Nationale et du Département, un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (**CoTEAC**) pour une durée de 3 ans.

Ce contrat a pour vocation de permettre aux jeunes du territoire de se confronter aux arts et à la culture. Pour cela, les actions proposées s'appuient sur trois piliers essentiels de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) qui s'articulent : « voir » (voir une activité artistique ou culturelle), « faire » (pratiquer une activité artistique ou culturelle) et « comprendre » (comprendre le secteur artistique et culturel).

La CCM a décidé de cibler ce que l'on appelle les « passerelles », c'est-à-dire l'entrée à l'école maternelle et les classes qui permettent de faire la liaison entre deux niveaux d'enseignement :

- le passage de la petite enfance à la petite section,
- la grande section vers le CP,
- le CM1-CM2 vers la 6ème,
- la 3ème vers la seconde.

La CCM a organisé, entre décembre 2017 et juin 2018, une préfiguration du CoTEAC en invitant sur le territoire la compagnie Le Chat Perplexe et le collectif Bruit du Frigo. Ce premier travail a permis d'aller à la rencontre des habitants, notamment des enfants, des adolescents et de leurs parents, mais aussi des éducateurs, animateurs, commerçants, élus... et d'interroger chacun sur son propre rapport à l'art et à la culture.

MÉTHODOLOGIE

L'enjeu du CoTEAC est de généraliser un accompagnement aux arts et à la culture sur le territoire de la CCM par la création de parcours pour les jeunes de 0 à 25 ans. Il en découle des objectifs généraux et opérationnels qui sont abordés dans les différentes instances de pilotage de ce projet.

1. Le Comité de Pilotage est chargé de définir les objectifs généraux des itinéraires d'éducation artistique et culturelle.

Il est constitué par :

- La Communauté de Communes de Montesquieu : son Président et/ou ses représentants élus et techniques,
- La DRAC Nouvelle Aquitaine,
- La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Le Conseil Départemental de la Gironde.

2. Le Comité Technique étudie les propositions d'itinéraires transmises par les groupes de travail thématiques en identifiant leur faisabilité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/101

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2018-2021
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20180705-2018_101-DE

Sa composition :

- Membres du comité de pilotage et de leurs représentants,
- Conseillers pédagogiques Éducation Nationale, des circonscriptions de Gradignan et de Talence,
- Responsable du pôle Vie locale,
- Coordinateur du réseau des bibliothèques,
- Coordinateur enfance jeunesse éducation,
- Coordinatrice petite enfance,
- Chargé de mission culture.

3. Les groupes de travail élaborent les itinéraires d'éducation artistique et culturelle.

Les membres de ces groupes de travail sont principalement issus du territoire œuvrant pour le développement culturel, artistique, numérique, environnemental, associatif et/ou local.

Pour faciliter l'appropriation du CoTEAC et sa déclinaison opérationnelle, **des rencontres et des réunions régulières** sont organisées avec :

- Le réseau des bibliothèques,
- Les responsables jeunesse des communes,
- Les coordinatrices Petite Enfance, service solidarités, environnement...,
- Les principaux des collèges, les directeurs des écoles,
- Les acteurs culturels (artistes, associations, responsables d'équipements...).

DÉCLINAISON CONCRÈTE POUR LA RENTRÉE 2018-2019

Les itinéraires

Pour l'année 2018-2019, trois itinéraires sont proposés, conformément à l'annexe jointe à cette proposition de délibération :

- Premier itinéraire « **de la petite enfance vers la petite section de maternelle** », s'adresse aux multi-accueils, les assistantes maternelles et les écoles maternelles du territoire.
- Deuxième itinéraire « **du CM1-CM2 vers la sixième** » s'adresse aux écoles élémentaires, les collèges et les accueils de loisirs sans hébergement.
- Troisième itinéraire « **du collège vers le lycée** » s'adresse aux adolescents qui fréquentent les points rencontre jeunes.

Les rencontres

Dans le cadre de ce CoTEAC, il est envisagé d'organiser une journée de rencontre entre les professionnels qui participent à la dynamique des projets d'éducation artistique et culturelle.

PISTES DE TRAVAIL À L'ÉTUDE

- Organisation d'une **journée de formation** pour les agents techniques des communes et de la communauté de communes, chargés de l'accueil des spectacles. Cette formation, encadrée par l'IDDAC, serait gratuite pour la CCM (adhérente) et les communes.
- Mise à jour du **diagnostic des équipements culturels** réalisé en 2010 avec l'appui de l'IDDAC

BUDGET PRÉVISIONNEL

La participation financière des institutions de la culture s'effectue sur une année scolaire (de septembre 2018 à juin 2019).



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/101

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2018-2021
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le 
ID : 033-243301264-20180705-2018_101-DE

Le financement prévisionnel du CoTEAC 2018-2019, est prévu comme suit :

DÉPENSES		FINANCEMENTS/RECETTES	
Itinéraire 1	13 400 €	DRAC	15 000 €
Itinéraire 2	23 600 €	Département	7 000 €
Itinéraire 3	18 000 €	IDDAC	9 000 €
Rencontre du CoTEAC	5 000 €	Auto-financement CCM	29 000 €
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

Répartition des dépenses CCM entre 2018 et 2019 :

2018		2019	
CCM	30 000 €	CCM	30 000 €

Pour mener à bien ce projet, il est proposé :

- ✓ de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de s'engager pour le projet ci-dessus exposé ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente et à signer tous documents afférents ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour 2018 et prévoit leur inscription pour 2019,

Fait à Martillac, le 5 juillet 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

